

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 71 (1979)
Heft: 11-12

Artikel: La semaine de 40 heures : un objectif lointain pour beaucoup
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La semaine de 40 heures

Un objectif lointain pour beaucoup

Même si les syndicats d'Europe occidentale revendentiquent la semaine de 35 heures, l'objectif des 40 heures hebdomadaires reste encore hors d'atteinte pour bien des travailleurs dans le monde, y compris dans nombre de pays industrialisés avancés.

C'est ce qui ressort d'une enquête effectuée par le Bureau de statistique et d'études spéciales du BIT et portant sur la décennie 1968-1978.

Durant ces dix années, le nombre de pays ayant adopté la norme des 40 heures s'est accru certes, mais lentement – de 10 % environ –, et à la fin de 1978 il n'y avait dans le peloton des 40 heures hebdomadaires que 43 pays sur les 90 pour lesquels on disposait de données statistiques.

Progrès dans le tiers monde

Du fait que ces données diffèrent souvent quant à leur portée, à leur étendue ou à la manière dont elles sont rassemblées, les comparaisons à l'échelle internationale sont malaisées, mais les statistiques fournissent néanmoins une indication sur le niveau normal des heures de travail hebdomadaire* pour 41 professions dans des industries sélectionnées représentatives dans différents pays.

A l'exception des pays en développement d'Asie, le tiers monde ne cesse de rattraper les nations développées dans l'adoption des 40 heures hebdomadaires. A l'écart de cette tendance, on trouve cependant l'Algérie, où l'horaire normal de travail hebdomadaire dans la plupart des activités a augmenté de 40 heures en 1968 à 44 heures en 1978, et la Zambie, où il est passé de 47 à 48 heures.

En 1978, les 40 heures étaient la norme hebdomadaire pour la majorité des travailleurs européens. C'était là un progrès pour certains pays par rapport aux normes de 1968 qui étaient encore de 45 heures en Autriche en Belgique, et en Finlande, de 44 heures en Islande, de 43 heures en Suède, de 43 heures trois quarts aux Pays-Bas, de 42 heures et demie au Danemark et en Norvège. Ces pays rejoignaient ainsi la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni où la semaine de 40 heures avait déjà été adoptée en 1968.

Toutefois, plusieurs pays dont la Suisse et des pays de l'Est, la Hongrie et la Tchécoslovaquie notamment, n'ont pas encore atteint

*On entend par «heures normales de travail» le nombre d'heures fixé par voie législative ou réglementaire, en vertu de conventions collectives ou de sentences arbitrales, ou par tradition nombre d'heures au-dessus duquel sont dues des heures supplémentaires.

Source: «Bulletin des statistiques du travail, second trimestre 1979». BIT, Genève.

ce stade, La Grèce et le Portugal, quant à eux, connaissent encore la semaine de 45 heures.

Sur les 27 pays du continent américain, pour lesquels on dispose de données, 14 avaient adopté les 40 heures en 1978.

Durant ces dix années, cependant, la durée hebdomadaire normale dans les activités sélectionnées est demeurée de 48 heures à Haïti, au Nicaragua, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela, tandis qu'elle restait fixée à 44 heures en El Salvador. Durant cette même période, la durée hebdomadaire du travail a été ramenée de 48 heures à 45 en Guyane française et au Suriname.

En Afrique, parmi les pays où prévalait en 1978 la semaine de 40 heures, on peut citer la République-Unie du Cameroun, les Comores, le Congo, Djibouti, le Gabon, le Niger, la Réunion, le Sénégal et le Togo. Des progrès avaient été enregistrés au Burundi, passé de 48 à 45 heures, et en Sierra Leone, où l'horaire normal a été ramené de 45 à 44 heures.

Aucun changement en Asie

Aucun changement n'a été enregistré en Asie entre 1968 et 1978 dans les pays pour lesquels on possède des données. Bahrein, le Bangladesh, Hong Kong, l'Inde, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Qatar, Sri Lanka et la République arabe syrienne ont conservé, dans la plupart des activités, la semaine de 48 heures. Israël est resté à 47 heures.

En Océanie, la plupart des travailleurs effectuaient 40 heures, excepté à Fidji, où la norme était de 44 heures.

Quelques changements

Les données statistiques montraient également des changements de normes dans certaines activités spécifiques vers 1978. Ainsi, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les travailleurs des mines de charbon n'effectuaient déjà plus que 35 heures par semaine. De même aux Etats-Unis, pour les employés du livre (édition et imprimerie). En Afrique, la norme était de 40 heures pour la plupart des pays dans les textiles, la confection, les industries chimiques, les transports, alors qu'elle était de 48 heures pour les boulanger (dans les industries de produits alimentaires) et les employés des chemins de fer.

Dans la moitié des pays africains environ, on travaillait normalement 48 heures dans les mines de charbon et la métallurgie (fer et acier), dans la construction de machines, dans le bâtiment, dans l'électricité et dans les transports (tramways, autobus, transports urbains de marchandises). C'était à peu près la même chose dans les pays en développement d'Amérique, excepté dans les mines de charbon où les horaires variaient de 36 à 45 heures hebdomadaires.